

REVALORISATION DES AESH : UNE GESTION CALAMITEUSE ET INÉGALITAIRE DANS LE 95

Suite aux grèves des AESH cette dernière année, une revalorisation des salaires a été gagnée. Si dans d'autres départements les augmentations ont été versées assez rapidement, nous avons pu constater que c'était loin d'être une priorité dans le 95.

C'est notamment par le décret n°2021-1106 du 23 août 2021 que chaque AESH a normalement dû voir son salaire augmenter. Lorsque les choses sont faites dans l'ordre, un nouvel échelon, auquel correspond un indice est attribué. C'est sur la base de cet indice que sont calculés les salaires. Ce reclassement nécessite de signer un avenant de contrat prenant en compte l'ancienneté antérieure (hors années de CUI). C'est une fois signé que le salaire réévalué est versé.

Dans le Val d'Oise, pas de formalisme avec le petit personnel, on fait ça à la bonne franquette ! Non seulement il a fallu attendre le mois de décembre pour voir arriver les premières augmentations, mais de plus, les avenants de contrats (datés au 1^{er} septembre) n'ont été reçus qu'après. Pour rattraper la boulette, un courrier a été envoyé aux agent.e.s les menaçant de devoir rembourser l'augmentation si l'avenant n'était pas signé dans la semaine. Qu'importe si le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 précise que le délais garanti à l'agent.e pour signer un avenant est légalement d'un mois...

Mieux encore, certain.e.s AESH n'ont à l'heure actuelle toujours pas pu signer leur avenant. Si dans la grande majorité des cas celles et ceux dépendant de la DSDEN l'ont reçu (mais pas tout.e.s), les contractuel.le.s du département géré.e.s par le Lycée Braque à Argenteuil n'en ont toujours pas vu la couleur.

Mais faut-il s'en étonner lorsque l'on constate le nombre dérisoire de personnels administratifs ayant la charge de gérer ces envois ?

Quoi qu'il en soit, cette gestion calamiteuse et cette absence de communication compréhensible ne fait que révéler une fois de plus le mépris de la hiérarchie pour les AESH. C'est un comble alors que les PIAL avaient été vendus comme des structures plus proches des besoins du terrain !

Sud éducation 95 continuera, aux côtés des AESH, à interpeler l'administration afin que soient régularisées ces situations et que TOUS les personnels soient traités dignement.

Sud éducation 95 revendique :

- La prise en compte des années de CUI dans le calcul de l'ancienneté pour le reclassement
- La suppression des PIAL
- La titularisation de tou-ttes les AESH sous statut de fonctionnaire
- Un salaire de début de carrière à 2200€ brut (1700 euros net)
- Le versement de la prime REP/REP+ aux AESH ainsi qu'à tous les personnels
- Des créations de postes conséquentes notamment pour le suivi des personnels AESH



Voir le dossier revalorisation sur
notre site
<https://sudeducation95.ouvaton.org>